

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI

MARDI 3 NOVEMBRE 2020

L'an deux-mille-vingt le trois novembre, à dix-neuf heures, le Bureau Directeur du COMITE DE SEINE-MARITIME élargi à l'ensemble des présidents des commissions s'est réuni au siège du Comité de Seine-Maritime de handball, sur convocation de son Président.

Présent(s) : LIGUORI Jean-Luc, METAYER Patrick, ELIE Cathy, TERNOIS Françoise, THOUMYRE Vincent,
Invité(s) présent(s) : BAZIN Brigitte, LEBIGOT Alexandre, MEZARA Patrick, RICARD Isabelle, STURM Lionel, THOMAS Thierry, ROUSSEL Isabelle (Assistante de direction), CLERMONT Olivier (CTF Comité 76)

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Point sur la Crise Sanitaire
2. Point sur les Championnats Départementaux
3. Point sur l'EDA (Equipe Départementale d'Arbitrage)
4. Questions diverses

Le Président ouvre la séance et remercie les administrateurs pour leur présence.

1. POINT SUR LA CRISE SANITAIRE

Compte tenu des annonces du gouvernement, le Président informe que toutes les compétitions départementales ainsi que l'accueil sous toutes ses formes en gymnase sont suspendus à minima jusqu'au 15 décembre 2020.

En fonction de l'évolution de la pandémie, une reprise de l'activité à compter du 15/12/2020 pourrait être envisagée. Cela veut dire qu'une reprise des championnats pourrait avoir lieu pour février 2021.

Le Comité est en relation permanente avec nos instances (FFHB/Ligue) et suit avec attention l'évolution de la situation que nous vivons.

2. POINT SUR LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Pour les jeunes, il est souhaitable de penser à des phases courtes afin de s'appuyer sur des résultats définitifs avant de poursuivre d'autres phases.

Alexandre LEBIGOT (Responsable COC 76) présente plusieurs scénarios de reprise et précise qu'en fonction du plan adopté, les matchs pourraient se dérouler en semaine, tous les week-ends et également pendant les vacances scolaires.

Ces différents scénarios concernent aussi bien les championnats jeunes qu'adultes.

D'autre part il informe qu'il participera le 04/11/2020 à une réunion de COC LIGUE « Adulte ».

Le Président tient à remercier Alexandre pour la qualité du travail effectué et précise que le Comité 76 est en mesure si le « feu vert » est donné de remettre en place, en fonction du scénario retenu, les championnats départementaux.

3. POINT SUR L'EDA (EQUIPE DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE)

Patrick MEZARA (Responsable EDA 76) et Olivier CLERMONT (CTF Comité 76 - Formateur CTA/ENA) précisent qu'un travail collaboratif a été mis en place avec la Ligue. Il est noté que des QCM en petits groupes et des Visio-conférences thématiques vont être mises en place pour les 26 inscrits en Formation « Candidats Juges-Arbitres T3 ».

Une crainte subsiste malgré ces actions, qu'en sera-t-il de l'investissement réel des juges-arbitres à la reprise des compétitions ? Ne perdrons-nous pas des juges-arbitres ?

Des questions auxquelles le BD n'est pas en mesure de répondre pour le moment.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau Directeur s'interroge sur la tenue du NORMANDIE AVENIR (Report ou annulation ?). Cette action étant organisée par la Ligue, seule cette dernière communiquera sur son maintien ou non.

Patrick METAYER s'interroge sur les sanctions possibles de la CMCD. Tout dépendra de la possibilité de mise en place des formations (organisée par la Ligue) et surtout de la reprise ou non des compétitions. Dans tous les cas, Thierry THOMAS (Responsable CMCD 76) précise qu'une adaptation sera faite.

Françoise TERNOIS (Trésorière) présente la situation comptable :

- la 1^{ère} facturation comprenant la cotisation COMITE + les outils de communication + la contribution aux emplois CTF pour un total de 30 000 euros environ est en cours.
- la 2^{ème} facturation correspond aux engagements jeunes et seniors + la gestion de l'arbitrage et les cotisations des arbitres + les coupes.

Considérant que l'avenir sportif est incertain, Françoise TERNOIS souligne qu'il serait bon d'attendre la reprise, afin d'établir cette 2^{ème} facturation, c'est-à-dire avoir une provision au bilan de produits à facturer ce qui permettra d'avoir au compte de résultat les produits de cette 2^{ème} facturation pour des valeurs plus certaines.

Pour mémoire, cette 2^{ème} facturation s'élevait à 68 500 € en 2019 et est très incertaine pour cette saison 2020/2021.

Au 31 octobre 2020, le résultat se montait à 26 000 € + 30 000 € de facturation à établir :

BENEFICE = 56 000 € contre 30 500 € en 2019

Au 30 novembre 2020, en simulant la paye en charge totale nous serions à 17 000 € + 30 000 € soit :

BENEFICE = 47 000 € contre 88 000 € en 2019.

Il est convenu qu'il est difficile d'établir une nouvelle facturation aux clubs considérant que certains n'ont joué que 3 ou 4 matchs pour ce début de saison 2020/2021 (voir pour certaines équipes, aucun match à leur actif)

Il faut donc faire très attention à économiser les charges sociales et veiller à bénéficier de l'activité partielle qui est proposée par l'ETAT. Environ 3100.00 € d'économie de charges

Les autres charges de déplacements et autres vont baisser également, mais nous n'avons qu'une marge de 2 mois afin de limiter les « dégâts ».

Toutefois, il est souligné que la situation financière n'est pas catastrophique. On constate qu'il y a environ 70 000 € de plus que l'an dernier à la même date.

Le Président aborde l'arrêt d'une partie des activités du Comité 76 qui impacte le fonctionnement des salariés Mme Isabelle ROUSSEL et M. Olivier CLERMONT.

Après discussion sur les modalités de mise en place en particulier sur le fait que les salariés ne perdront rien des avantages acquis, il est proposé et acté à l'unanimité par les membres du BD élargi présents de la mise en activité partielle des salariés du Comité 76. Mme TERNOIS (Trésorière) mettra tout en œuvre afin de que ce dispositif soit mis en place.

Il est acté les modalités suivantes :

- Mme Isabelle ROUSSEL : 10h00 hebdomadaires et M. Olivier CLERMONT : 18h00 hebdomadaires.
- Il est convenu que ces volumes horaires peuvent être modifiés en cas de nécessité ou non nécessité,
- un compte rendu d'activité sera adressé au Président quotidiennement.
- un état mensuel des heures en précisant la nature des travaux sera adressé à Mme la Trésorière.

Ces dispositions prendront effet à compter du 9 novembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 21h40. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président.

Secrétaire de séance
Vincent THOUMYRE



Le Président
Jean-Luc LIGUORI

